

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 12 janvier 2023

à 19h30 à la salle Dulcie September

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal en date du 15 décembre 2022.

Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du n°246 au n°255.

Conventions signées par le maire du n°287 au n°291.

DIRECTION GENERALE

- Approbation de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie financière portant sur la veille, la recherche et le conseil à la demande des financements publics pour les projets d'investissement entre la commune de Nangis et Finances et Territoires
- Adhésion au SDESM de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et de la commune de Melun– Avis de la commune de Nangis
- Signature de la convention territoriale globale (CTG) 2023-2026 entre la Caisse d'Allocations Familiales De Seine-et-Marne, la Caisse de Mutualité Sociale Agricole d'Ile De France, la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne et la ville de Nangis
- Approbation de la convention de partenariat entre la commune de Nangis et l'association Orientation Développement Emploi
- Budget annexe des activités culturelles - Tarifs pour les droits d'utilisation des salles municipales à compter du 13 février 2023
- Création d'une brigade cynophile
- Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Seine-et-Marne
- Convention de coopération relative aux interventions des forces de police sur les sites du département de Seine-et-Marne accueillant du public

INFORMATIONS AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX :

- Note d'information concernant le PCS

Question(s) diverse(s)
Question(s) orale(s)

Les séances du conseil municipal sont publiques

Le maire,
Nolwenn LE BOUTER

